

B.C.

1911

9

PL

CCDP

ACTE

POUR FORMER EN CORPORATION

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

34 VICTORIA, CH. 62.

(Sanctionné le 24 décembre 1870)

Attendu que Ernest Gagnon, Frederick-William Mills, Arthur Lavigne et le révérend Pierre Lagacé ont, par pétition, représenté qu'ils ont fondé et soutenu, avec d'autres, au moyen de contributions volontaires, une association, dans la cité de Québec, connue sous le nom de "l'Académie de Musique de Québec", ayant pour but de promouvoir le goût de la musique parmi les habitants de la province de Québec, et que, pour mieux atteindre le but de la dite association, il serait désirable qu'un acte d'incorporation leur fût accordé, et attendu qu'il est convenable d'accéder à la demande de la dite pétition;

En conséquence, Sa Majesté, par, et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dits Ernest Gagnon, Frederick-William Mills, Arthur Lavigne, le révérend Pierre Lagacé et tous ceux qui font ou feront partie de